

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005691

Rapport n° 2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 12 mai 2021 a pris les décisions suivantes :

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 12/05/21

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Mme Frédérique BAHER comme secrétaire de séance
- a approuvé le procès-verbal du 12/05/21.

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Ajustements techniques suite à des hypothèses de recrutement

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les hypothèses de recrutements suivants :

- un agent contractuel sur le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano au sein du Conservatoire à rayonnement régional (renouvellement de contrat) à temps non complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de Directeur de projets au sein du Département Architecture et Patrimoine à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chef.fe du service Relations avec les élus à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° ou 3-4 de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique de catégorie C en emploi de catégorie B intervenant pédagogique – gestionnaire du parc instrumental au sein du Conservatoire (passage en CDI) à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 2° et 3-4 de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- et a autorisé Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les recrutements suivants :

- un agent contractuel sur le poste de cadre expert/ responsable d'information au sein de la Direction Mobilités à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien informatique réseau et sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'information à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien bâtiment au sein de la Direction Architecture et Bâtiments à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;

- un agent contractuel sur le poste de technicien spécialisé maîtrise des risques et impacts au sein de la Direction Eau et Assainissement à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de manager de centre-ville au sein de la Direction Economie Emploi et Enseignement Supérieur, à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;

Et a autorisé Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques Rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef de service Approvisionnements et Magasins qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2021 ;
- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chargé de mission rayonnement attractivité au Pôle Développement qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2021 ;
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

↳ R. 5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2ème programmation

Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ZEHAFF, élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 32 750 € :
 - Au titre des animations d'été
 - 1 500 € à la Ligue de l'Enseignement
 - 10 000 € au Club Sauvegarde
 - 1 700 € à Croqu'livre
 - 2 500 € à la MJC Clairs-Soleils
 - 1 500 € à UFOLEP 25
 - 2 500 € à l'ASEP
 - Au titre du volet « Accès aux droits sociaux »
 - 2 000 € à l'ASEP
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 2 350 € à l'Antenne Petite Enfance
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes
 - 700 € au CIDFF
 - 300 € à Solidarité Femmes
 - 500 € à la Compagnie les 3 Sœurs
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
 - 3 000 € à Miroirs de Femmes
 - 2 000 € à Agir Solidarité Franche-Comté
 - Au titre du volet Santé et accès aux soins
 - 2 200 € à la Ville de Besançon
- a autorisé la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € de l'AFOCG 25,
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » : attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention de 2 000 € au titre du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », pour l'organisation de la 30e Foire aux saveurs d'automne en 2021.
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

En cas d'impossibilité pour des raisons sanitaires d'organiser la Foire aux saveurs, le montant versé sera calculé sur la base des justificatifs de dépenses engagées pour la préparation de ladite manifestation, sans pouvoir excéder 60 % de la subvention allouée.

Partenariat avec l'association Hôp hop hop - Signature d'une convention

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du partenariat à engager avec l'association Hôp hop hop,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Hôp hop hop d'un montant de 16 700 € (9 000 € pour 2021 et 7 700 € pour 2022), prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat,
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Aménagement zone d'habitat "Les Allées Mina" sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. Pascal ROUTHIER élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de NEOLIA, de la commune et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- l'exonération de la part communale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L 332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la présente convention avec le représentant de NEOLIA et de la commune de Saint-Vit,
- la signature de tous les actes à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

ZAC des Marnières – Avenant n°1 à la convention de participation d'urbanisme signée le 21 avril 2016
Mme VIGNOT, M BODIN, M LAROPPE(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a validé le projet d'avenant à la convention de participation d'urbanisme signée le 21 avril 2016 entre Grand Besançon Métropole, la SPL Territoire 25 et la société Immobilière Carrefour dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule,
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte y afférent.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Mardis des rives 2021 - Présentation du projet - Convention-type entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type,
- a autorisé Madame La Présidente ou son représentant, à :
 - o signer les neuf conventions avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2021.
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CRR - Adossement du département Musiques anciennes du Conservatoire à l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne Franche Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur ce partenariat pédagogique entre l'Etat, la région BFC, la ville de Dijon, Dijon Métropole, la communauté d'Agglomération du Grand Chalon, l'université de Bourgogne, l'ESM et le Grand Besançon Métropole,
- s'est prononcé favorablement sur la convention cadre d'objectifs relative à l'école supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté 2021 – 2023,
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

